Cfdt:

BNP PARIBAS

Richard PONS
Délégué Syndical National
07 62 32 58 07

Patricia LEROY
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 68 24 34 16

Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 60 68 60 35

Pierre RIVIÈRE
Représentant Syndical National
06 65 64 56 98

Laurent COURRIER
Représentant Syndical National Adjoint
06 68 05 69 06

Délégation Nationale

Sous la pression des régulateurs, BNP Paribas cède et ne versera pas de dividendes

Décision prise le 02 avril 2020

03/04/2020

Quel est l'impact de cette décision sur les salariés BNP Paribas ?

L'intéressement aux bénéfices versé en 2020 est directement concerné.

Pourquoi ?

Parce que le dividende versé est un élément de la formule de calcul de l'intéressement.

I = RBE Groupe x 0,56% + DIV x 1,25 + RSE

I = Intéressement
DIV = Dividende
RBE = Résultat Brut d'Exploitation
RSE = Responsabilité Sociale des Entreprises

Montants intéressement 2020*

	AVANT Annonce du 05.02.2020	APRÈS Annonce du 03.04.2020
Montant minimum	2560 €	1983 €
Montant maximum	6553 €	5236 €

* Montants Brut, pour un Salarié à Temps Plein, Présent toute l'année 2019

Et donc ?

Lors des négociations de l'accord d'intéressement en Juin 2019, la CFDT avait défendu l'intégration dans ce nouvel accord d'une formule « de secours », au cas où…

C'est donc cette dernière qui va s'appliquer afin de limiter l'impact sur les montants versés.

I = RBE x 0,75%

A savoir :
Nous avons été entendus, le calendrier de versement est maintenu à fin Juin/début Juillet.

Toujours à VOS côtés…

En cette période particulièrement difficile, l'ensemble des représentants CFDT, en région, au national, sont à vos côtés.

Cette crise sanitaire nous bouscule toutes et tous, personnellement et professionnellement.

Plus que jamais, vous trouverez à la CFDT BNP Paribas des interlocuteurs à votre écoute, pour vous accompagner et vous aider.
La solidarité, dans notre organisation syndicale, n'est pas qu'un concept. C'est l'une de nos valeurs fondamentales.

BNP Paribas & la prime de « reconnaissance »

L'entreprise aura attendu la publication des décrets pour se prononcer.

Timidement, elle précise aujourd'hui réfléchir à « verser une prime avant l'été » dans le dispositif « Macron ».

Toutefois, à ce stade aucune information n'a été donnée sur le montant de cette prime et ses bénéficiaires.

Les discussions pourraient s'ouvrir courant Avril.

La CFDT BNP Paribas a d'ores et déjà interpellé la direction sur les mesures excluantes qu'elle serait amenée à prendre.

Vous n'êtes pas seul. Ni hier, ni aujourd'hui, ni demain.
Votre sécurité, votre santé, vos intérêts et vos droits sont nos principales préoccupations et nous œuvrons au quotidien pour les préserver et les défendre.

Une question ? Une problématique ?
N'hésitez pas à nous contacter.
Et on ne le dira jamais assez, surtout, prenez soin de vous et des vôtres.